

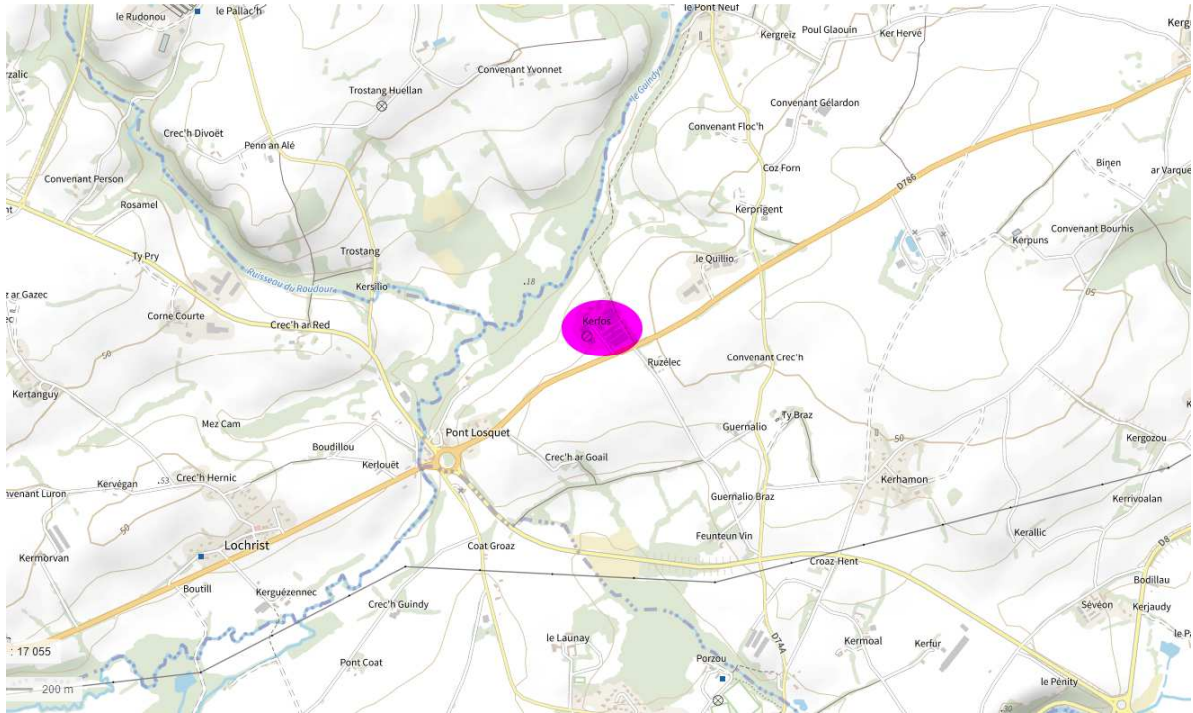
RESUME NON TECHNIQUE

Code de l'environnement – article 181-13-8

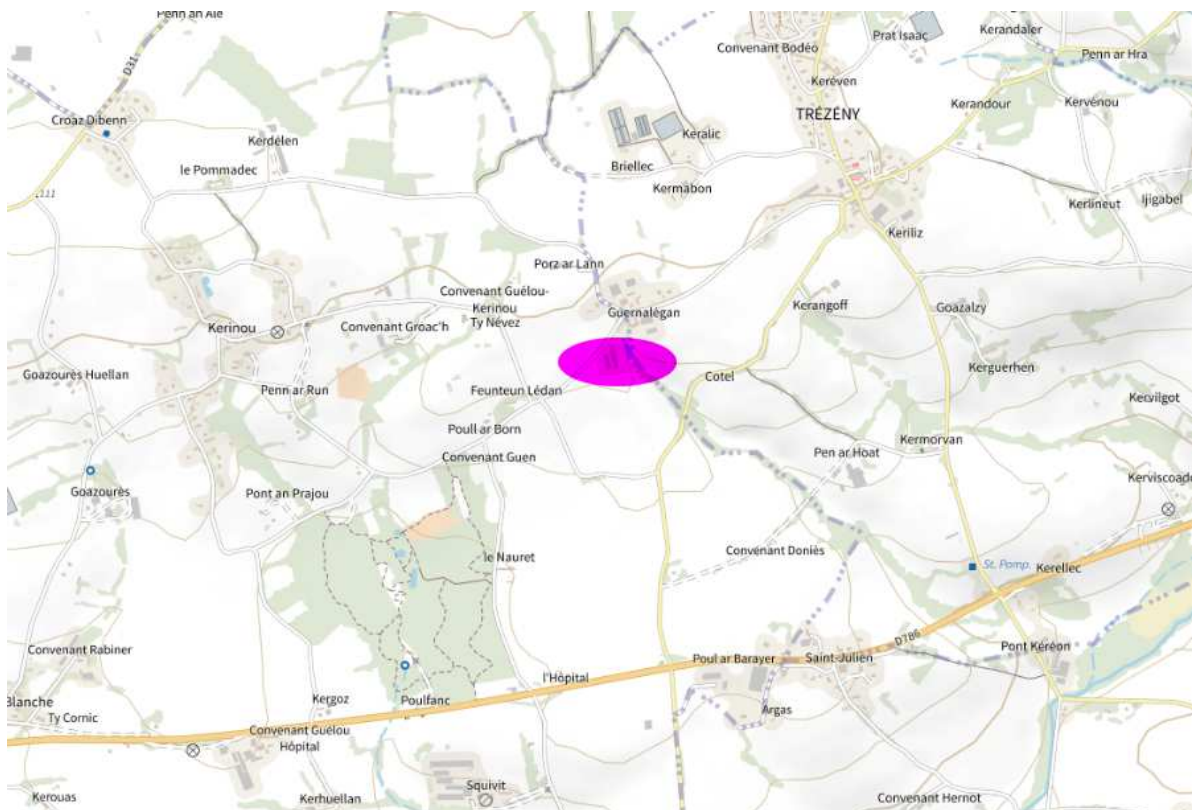
Localisation de l'exploitation

La S.C.E.A de Kerfos exploite un élevage porcin au lieu-dit « Kerfos » sur la commune de Minihy-Tréguier et un second au lieu-dit « Guernalégan » sur la commune de Rospez.

Kerfos :



Guernalégan :



Statut et main d'œuvre :

M^r Vincent Jean et M^{me} Vincent Anne Yvonne sont les associés gérants de la S.C.E.A (société civile d'exploitation agricole) de KERFOS.

La structure emploie aujourd'hui trois personnes sur l'exploitation.

Historique :

La S.C.E.A de KERFOS est une exploitation agricole située sur la commune de Minihi-Tréguier. C'est une ferme familiale. Elle est dirigée par Madame Anne-Yvonne VINCENT qui avait pris la suite de son père en 1997 et son fils Jean VINCENT depuis 2020.

C'est une exploitation de polyculture-élevage qui produit des porcs élevés sous cahier des charges Label Rouge (LR 12/04), ainsi que des céréales sur 108,85 hectares. Elles sont valorisées et autoconsommées par les animaux élevés à la ferme.

Jusqu'en 2017, l'élevage disposait d'une autorisation de production annuelle pour 323 reproducteurs, 9 800 porcelets et 6 259 porcs charcutiers sur le site de Kerfos, soit 3 701 animaux-équivalent (A-E). La production de porcelets étant supérieure à la capacité d'engraissement, une partie des cochons était envoyée chez des éleveurs prestataires (façonniers) afin de poursuivre leur croissance jusqu'à ce qu'ils soient commercialisables.

En 2017, pour s'installer sur une exploitation cohérente et maîtriser l'élevage de l'ensemble des porcs produits, Jean VINCENT décide de déposer un projet d'agrandissement portant la capacité de production à 530 reproducteurs, 14 500 porcelets et 14 000 porcs charcutiers, soit 7 170 A-E. La construction d'une station de traitement biologique des lisiers est prévue pour la gestion des effluents. Cette extension est validée par la préfecture le 6 novembre 2017 mais contestée par des associations environnementales auprès du tribunal administratif de Rennes.

En 2018, M^r Le Damany Jean-Yves, éleveur sur la commune de Rospez, cesse son activité de porcs conventionnels. Compte tenu des difficultés à faire aboutir le projet sur le site de Kerfos, Anne-Yvonne et Jean VINCENT décident de racheter son élevage. Celui-ci dispose d'une autorisation de 144 truies, 2 420 porcelets, et 2 320 porcs charcutiers par an soit 1 284 A-E.

En juillet 2020, le tribunal administratif de Rennes donne raison à la S.C.E.A de Kerfos et valide son extension (cf en annexe).

Aujourd'hui, la SCEA de KERFOS dispose donc de deux autorisations pour une production cumulée de 674 reproducteurs, 16 920 porcelets, et 16 320 porcs charcutiers. Soit 8 454 A-E répartis sur deux sites, l'un à Kerfos en Minihi-Tréguier et l'autre à Guernalégan sur la commune de Rospez.

Evolution du projet de modernisation de l'élevage porcin de la S.C.E.A de KERFOS :

Ayant bien conscience des préoccupations environnementales que leur projet suscite, Anne-Yvonne et Jean VINCENT ont décidé de le modifier pour améliorer quelques aspects environnementaux du projet et mieux répondre aux attentes des consommateurs sur le bien-être animal, savoir :

- ▲ Relocalisation de la production,
- ▲ Eloignement du projet de la rivière du Guindy,
- ▲ Amélioration du bien-être des animaux,
- ▲ Diminution des flux (lisier, compost) à épandre ou à exporter,
- ▲ Meilleure gestion des effluents et de la fertilisation,
- ▲ Meilleure maîtrise du sanitaire et de la biosécurité,
- ▲ Réduction du transport des animaux,
- ▲ Amélioration des conditions de travail pour l'ensemble du personnel,
- ▲ Être plus autonome en énergie électrique (autoconsommation).

Ce nouveau projet est l'objet de ce dossier.

La relocalisation passe par ce nouveau projet qui consiste à construire des bâtiments pour un atelier de 492 reproducteurs porcins et la production annuelle de 13 000 porcelets et 10 660 porcs charcutiers, soit 5 909 A-E sur le site de Kerfos et 1 800 porcs charcutiers sur le site de Rospez (600 A-E). C'est donc une baisse conséquente des capacités de production par rapport aux deux autorisations actuelles (moins 182 reproducteurs (troues+verrats) en production et moins 1 897 A-E au total) :

- ▲ Site de Kerfos : baisse de 38 reproducteurs et de 1 261 Animaux-Equivalents,
- ▲ Site de Guernalégan : baisse de 144 reproducteurs et de 684 Animaux-Equivalents.

Dans ce nouveau projet, l'ensemble des reproducteurs (troues et verrats) se trouveront sur le même site, à savoir : **Kerfos**. De nouveaux bâtiments pour les reproducteurs seront construits dans le prolongement de l'atelier naissage existant afin de favoriser le bien-être animal. Les bâtiments neufs destinés à accueillir des troues permettront de maintenir celles-ci en liberté tout au long de leur vie. Des places individuelles permettront si besoin de les isoler ponctuellement à certains moments clé comme lors de la mise-bas ou la mise à la reproduction afin d'éviter les bagarres entre animaux et préserver la sécurité des deux exploitants et des trois salariés.

Trois bâtiments de 600 places d'engraissement seront construits sur le site de Minihy-Tréguier. Ceux-ci seront également conçus sur un modèle améliorant le bien-être animal. Contrairement au premier projet en bâtiment clos sur caillebotis intégral, ces nouvelles constructions comporteront un gisoir paillé sur 75 % de la surface. 25% de la surface sera sur caillebotis pour permettre l'évacuation des urines et des fèces. Ces porcheries d'engraissement seront ouvertes sur l'extérieur latéralement. Les animaux bénéficieront de 1,2 m² chacun, soit 84% d'aire de vie supplémentaire comparé à un élevage conventionnel (0,65 m²).

Le projet de la SCEA de Kerfos fait parti des dix dossiers retenus par la Région Bretagne dans le cadre du comité de pilotage « BP 2022 » sur les bâtiments alternatifs.



Vue intérieure du bâtiment « engraissement ».

En ce qui concerne la gestion des effluents, le projet de station de traitement des lisiers prévu en 2017 est abandonné. Celui-ci générerait un volume de liquide stocké relativement important, engendrait des coûts de fonctionnement non négligeables (161 385 kWh/an) et une surfertilisation en potasse de certaines parcelles. Les flux étaient les suivants :

- ▲ 1 780 m³ de lisier brut,
- ▲ 1 683 m³ de lisier filtré,
- ▲ 10 323 m³ d'effluent épuré,
- ▲ 467 tonnes de refus composté.

Les bâtiments existants ne seront pas modifiés. Il y aura donc une production de lisier sur le site de Guernalégan (Rospez) et sur le site de Kerfos (Minihy-Tréguier) pour la partie abritant les reproducteurs et pour les bâtiments engraissement existants. Les nouveaux bâtiments d'engraissement disposeront d'un système de raclage en V qui permettra de séparer les urines et les fèces, et donc de diminuer la quantité d'effluents liquides stockés sur le site par rapport à un système classique sur lisier. Ils produiront deux types d'effluents, l'un liquide c'est l'urine qui correspondra au 2/3 du volume des déjections et l'autre solide comprenant les fèces et la paille. La partie solide sera compostée sur place pour obtenir un fertilisant normé avant d'être vendue pour la grande majorité à des agriculteurs tiers en déficit de matière organique via la coopérative Porélia. Une petite partie, 19% du compost, sera conservée et valorisée sur l'exploitation pour fertiliser certaines parcelles tout en respectant les règles environnementales en vigueur, notamment dans le périmètre de protection du captage d'eau de Pont-Scoul.

Les urines des nouveaux engraissements seront stockées dans une nouvelle fosse couverte située à proximité de ces trois porcheries. Elle sera alimentée par gravité afin d'éviter tout accident d'écoulement dû à un dysfonctionnement de la pompe de transfert par exemple. Cette nouvelle fosse couverte de 2 425 m³ sera située à plus de 100 mètres de la rivière du Guindy. A titre de comparaison, la mise en œuvre d'une station de traitement impliquait la construction de fosses et d'une lagune pour l'équivalent de 7 000 m³ à 80 mètres du Guindy. Les lisiers issus des bâtiments « naissance » (truies, verrats et porcelets) et des bâtiments « engraissement » existants seront stockés dans les fosses couvertes existantes.

Pour le site principal de Minihy-Tréguier, une grande partie des effluents liquides seront épandus sur les terres de la S.C.E.A de Kerfos. Le reste sera épandu chez cinq prêteurs de terres, à savoir :

Pour le site de Minihy-Tréguier :

- Trois prêteurs recevaient déjà des lisiers de la part de la S.C.E.A de Kerfos :
 - ▲ M^f Francois-Marie Logiou,
 - ▲ L'E.A.R.L de Kerguyomard,
 - ▲ La S.A.R.L La Ferme du Syet.
- Deux nouveaux prêteurs de terres :
 - ▲ M^f Gabriel LOGIOU qui a repris l'exploitation de son père qui recevait déjà du lisier de la S.C.E.A. de Kerfos,
 - ▲ L'E.A.R.L Jean VINCENT (ex E.A.R.L. Thomas Kervot, dont l'activité d'élevage de porcs et de bovins a cessé).

Pour le site de Rospez :

- Deux prêteurs actuels sont conservés à savoir :
 - ▲ M^f Jean-Yves Le Damany,
 - ▲ M^f Yves ROSE.

La S.C.E.A de Kerfos arrête les exportations de lisier vers le G.A.E.C de Keryvon à Prat et le G.A.E.C du Quillio à Minihy-Tréguier. Il n'y a donc pas d'augmentation notable des surfaces d'épandage.

Par ailleurs, le fait de séparer les urines et les fèces, en plus de réduire les émissions d'ammoniac dans les bâtiments porcins permet d'avoir un fertilisant liquide plus efficace sur les céréales comme le blé et l'orge et les prairies, et donc de réduire le recours aux engrais de synthèse tout en maintenant une bonne productivité.

Tous ces choix en faveur de l'environnement et du bien-être animal engendrent des surcoûts très importants, de l'ordre de 50% par rapport à des constructions classiques. Ils seront supportés par les deux exploitants qui espèrent les compenser en valorisant mieux toute leur production de porcs sous cahier des charges **Label Rouge** (LR 12/04) - **LE COCHON DU DRUIDE** commercialisé par l'abattoir KERMENE de Collinée (22), en utilisant mieux les céréales produites sur l'exploitation ou par des agriculteurs voisins, en arrêtant l'engraissement de porcelets chez les six prestataires-façonniers distants de 50 à 132 kilomètres qui entraîne des coûts supplémentaires comme le transport des porcelets (1 170 kilomètres pour l'année 2020), l'achat d'aliment auprès de fabricants.

Ce projet permet de rendre l'exploitation plus autonome et plus cohérente. Il améliore le confort des animaux grâce à une surface disponible par porc supérieure et l'apport de paille. L'environnement et les conditions de travail des cinq personnes travaillant sur l'élevage sont aussi améliorés.

Il est également plus respectueux de l'environnement puisqu'il permet de valoriser des céréales locales sans transport ni séchage comme cela peut être le cas pour le maïs. Les transferts des porcelets seront supprimés ce qui réduit la consommation d'énergie. La séparation de phase des déjections permet de réduire les rejets d'ammoniac et d'affiner les pratiques de fertilisation sur l'exploitation en répondant mieux aux besoins des cultures.

Ce nouveau projet correspond à un souhait de la famille VINCENT de mieux répondre aux attentes environnementales, sociétales et locales. Ils sont prêts à investir davantage, pour répondre aux critiques qui avaient été formulées précédemment et aller vers davantage de bien-être animal alors que rien ne les y oblige.

Caractéristiques du projet :

Actuellement, l'activité de l'exploitation est l'élevage de porcs naisseur-engraisseur partiel.

L'élevage porcin est composé de 422 truies présentes. La conduite de l'élevage est gérée en 7 bandes de 48 truies. Cette conduite permet d'optimiser les places gestantes et maternités.

Le nombre moyen de porcelets sevrés par truie et par bande est de 13,0.

Suite au sevrage à 21 jours, les porcelets vont en post-sevrage pour une durée d'environ 7 semaines puis en engraissement jusqu'au départ pour l'abattoir (à 182 jours d'âge minimum).

Une partie des porcs n'est pas engraisée sur le site mais en TAF¹ (chez six éleveurs partenaires).

Après projet, les gérants de la S.C.E.A de Kerfos souhaitent restructurer, pérenniser leurs élevages pour devenir naisseur engraisseur total entre les sites de Kerfos et Guernalégan et dans le respect du cahier des charges « **Label Rouge** ».

La production « Label Rouge » :

La production sous Label Rouge en production porcine représente 5,0% de la production française sur l'année 2020 (soit 1 036 000 porcs charcutiers labélisés). Cette production labélisée est en constante progression.

Le Label Rouge est par définition un produit de qualité supérieure qui repose sur : des conditions de production, qui se distinguent des conditions de production des produits similaires habituellement commercialisés. À commencer par les conditions d'élevage, l'éleveur en label rouge peut soit faire du plein air soit de l'élevage en salle (c'est modèle choisi par la S.C.E.A de Kerfos). En salle, le porc a plus de place que dans un élevage normal. Les surfaces de vie par animal sont de l'ordre de 20% plus élevées par rapport à un élevage conventionnel.

Pour conclure, le label rouge reste dans l'ensemble un gage de qualité.

Âge du porc	Surface
- de 8 semaines	0,2
9 à 12 semaines	0,33
13 à 17 semaines	0,5
17 à 21 semaines	0,8
+21 semaines	1
+110 kg	1,2

¹ TAF : Travail A Façon.

Informations sur le bien-être animal :

Mention/ critère	Standard : pas de mention valorisante sur l'étiquette	Label Rouge	Label Rouge Fermier
Densité : place disponible pour chaque animal	1m ² / porc > 110 kg	1,20 m ² / porc > 110 kg	2,60 m ² / porc en bâtiment avec courette
		1,64 m ² /cochette	
		2,25 m ² /truie	
Accès à l'extérieur / aire de détente	Pas d'obligation d'accès à l'extérieur	Pas d'obligation d'accès à l'extérieur	Parcours ou accès plein air. En cas de parcours sur sol nu, il faut au moins 50m ² par porc, si ce sont des aires
			bétonnées au moins 2m ² par porc Mention « élevé en plein air » si accès plein air à partir de 17 semaines à au moins 83 m ² / porc Mention « élevé en liberté » si au moins 250 m ² /porc
Ambiance sonore	Niveau sonore limité à 85 dB	Pas d'exigences supplémentaires à la réglementation standard	
Ambiance lumineuse	Éclairage 40 lux pendant au moins 8 heures	Pas d'exigences supplémentaires à la réglementation standard	
Conduite d'élevage	Attache des truies interdite, élevées en groupe (sauf pendant la période autour de la mise bas) Interventions douloureuses à réaliser avant 7 jours d'âge des porcelets par un personnel formé, si elles sont réalisées après alors ce doit être sous anesthésie par un vétérinaire	Pas d'exigences supplémentaires à la réglementation standard	
Âge à l'abattage	Pas d'exigences	Abattage à 182 jours d'âge minimum (80kg minimum) Pas d'exigences supplémentaires à la réglementation standard	
Enrichisse ment de l'environn ement	Hors sol, sur caillebotis la plupart du temps Matériaux manipulables (chaîne en métal, avec éventuellement des objets accrochés)	Sols autorisés : sols ajourés, sol béton avec litière renouvelée, sol béton avec litière accumulée Des sols sur litière peuvent être utilisés, la quantité minimale est alors de 0,8kg par porc par jour	
Transport	Le règlement 1/2005 définit les mesures réglementaires relatives au transport	Largeur minimale de 1,2m au chargement et pente maximale de 20 % Maximum 6h ou distance inférieure à 200km Brumisation des porcs avant le départ de l'exploitation	
Abattage	Le règlement 1099/2009 définit les mesures réglementaires relatives à l'abattage Abattage sans délai inutile et obligation de nourrir les animaux si > 12 heures	Au moins 0,5 m ² / porc en aire d'attente, lot entre 15 et 25 porcs. 3 heures d'attente minimum à l'abattoir et maximum 18h d'attente Brumisation des porcs pendant 20 à 30 minutes à l'arrivée à l'abattoir et avant l'abattage	

Le cycle de vie d'un porc en élevage :

La truie met bas pour la première fois autour d'un an. Elle est élevée en groupe. La durée de gestation est de 3 mois et 3 semaines et 3 jours. Une semaine avant la mise-bas et pendant l'allaitement, la truie est généralement placée dans un hébergement spécifique où ses mouvements sont restreints pour éviter l'écrasement des porcelets.

Les porcelets sont sevrés à l'âge de 21 jours actuellement (28 jours dans le projet présenté). Un fois sevrés, les porcelets sont séparés de leur mère et regroupés, ils passent d'une alimentation à base du lait de leur mère à une alimentation solide.

Pendant la période de lactation, la truie n'est pas féconde. Après le sevrage de ses porcelets, la truie est remise à la reproduction et pour les porcelets deux phases suivent :

- ▲ Une phase dite de post-sevrage pendant 2 mois,
- ▲ Une phase d'engraissement, jusqu'à 6 mois d'âge (182 jours).

Lors de la remise à la reproduction par insémination artificielle, la truie est temporairement placée dans un hébergement individuel où ses mouvements sont restreints pour faciliter les manipulations.

Nature du projet :

Site de Kerfos – Minihi-Tréguier:

Après projet, le site relève de la législation européenne I.E.D (Industrial Emission Directive) et sera sous le régime de l'autorisation, rubriques 2102-1 et 3660-b, pour 5 909 places Animaux-Equivalents, avec 3 900 places de porcs de production :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ➤ 48 places quarantaine, | soit 48 Animaux-Equivalents, |
| ➤ 12 places infirmerie, | soit 12 Animaux-Equivalents, |
| ➤ 377 places gestante-verraterie, | soit 1 131 Animaux-Equivalents, |
| ➤ 136 places maternité, | soit 408 places d'animaux-équivalents, |
| ➤ 2 290 places post-sevrage, | soit 458 places d'animaux-équivalents, |
| ➤ 3 852 places engraissement, | soit 3 852 places d'animaux-équivalents. |

Les travaux envisagés sur le site sont les suivants, à savoir :

- ▲ Démolition d'une porcherie « gestante » de 545 m²,
- ▲ Démolition d'une fumière de 90 m²,
- ▲ Construction d'une porcherie « quarantaine, infirmerie, gestante » de 764 m² équipée de panneaux photovoltaïques,
- ▲ Construction d'une porcherie « maternité » de 459 m²,
- ▲ Construction de trois porcheries « engraissement » (3 984 m²) équipées de panneaux photovoltaïques,
- ▲ Une cellule à blé,
- ▲ Un silo tour,
- ▲ Installation de huit silos d'aliment,
- ▲ Construction d'un hangar équipé de panneaux photovoltaïques en toiture pour le compostage et le stockage de la paille (929 m²),
- ▲ Une fosse à lisier couverte de 2 425 m³ utiles (531 m²),
- ▲ Transformation du bâtiment « quarantaine » en local « vestiaire/sanitaire » pour le personnel,
- ▲ Création de deux bassins de rétention et de deux bassins d'infiltration pour les eaux pluviales,
- ▲ Création d'un talus arboré autour du site.

Une demande de permis de construire est déposée à la mairie de Minihi-Tréguier.

La capacité de stockage de l'ensemble des effluents sera améliorée et sera au dessus des minimaux réglementaires en vigueur.

	Situation actuelle		Autorisé le 6 novembre 2017		Situation retenue	
	Places	Production	Places	Production	Places	Production
Reproducteurs	450	422	625	530	513	492
Cochettes	47		18		60	
Porcelets	2 290	10 400	2 410	14 500	2 290	13 000
Porcs charcutiers	2 052	4 900	4 784	14 000	3 852	10 660
Animaux-Equivalents	3 907		7 170		5 909	

La baisse des effectifs par rapport au dernier arrêté serait de :

- -7,2% pour les reproducteurs,
- -10,3% pour les porcelets,
- -23,8% pour les porcs charcutiers.

Site de Guernaléguan – Rospez :

Après projet, ce site est et sera sous le régime de l'enregistrement, rubriques 2102-1, pour 600 places Animaux-Equivalents, avec 600 places de porcs de production :

- 600 places engraissement, soit 600 places d'animaux-équivalents.

	Autorisé le 29 juillet 2002		Situation retenue	
	Places	Production	Places	Production
Reproducteurs	167	144	0	0
Cochettes	12			
Porcelets	432	2 420	0	0
Porcs charcutiers	685	2 320	600	1 800
Animaux-Equivalents	1 284		600	

La baisse des effectifs par rapport au dernier arrêté serait de :

- -100% pour les reproducteurs,
- -100% pour les porcelets,
- -22,4% pour les porcs charcutiers.

Ce site fera l'objet d'un dossier I.C.P.E² soumis à enregistrement en parallèle.

Production d'éléments fertilisants avant et après projet sur les site de Kerfos et Guernaléguan :

Selon les normes du RMT élevage & environnement (édition 1^{er} trimestre 2016).

Production autorisée avant projet :

Avec une capacité de production de 674 reproducteurs présents, 16 920 porcelets et 16 320 porcs charcutiers produits, les deux ateliers porcins produisent avant traitement les valeurs suivantes, à savoir :

	Azote	Phosphore	Potassium
Site de Kerfos (autorisation du 6/11/2017)	49 603	29 479	31 787
Site de Guernaléguan (autorisation du 29/07/2002)	9 020	5 512	5 830
	58 623	34 991	37 616

² I.C.P.E ; Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Après traitement, les valeurs autorisées sont les suivantes :

	Azote	Phosphore	Potassium
Site de Kerfos (autorisation du 6/11/2017)	24 564	29 479	31 787
Site de Guernaléguan (autorisation du 29/07/2002)	9 020	5 512	5 830
	33 584	34 991	37 616

Les volumes d'effluents à gérer à la sortie des deux sites de productions :

Volumes des déjections à gérer				
Fumier (T)	Refus composté (T)	Lisier brut (m ³)	Lisier filtré (m ³)	Effluent épuré (m ³)
38	467	3 972	1 683	10 323

Production après projet :

La capacité de production retenue pour ce projet est de 492 reproducteurs présents, 13 000 porcelets et 12 460 porcs charcutiers produits sur l'ensemble des deux sites. Ils produiront avant compostage les valeurs suivantes, à savoir :

	Azote	Phosphore	Potassium
Site de Kerfos (projet retenu)	40 349	23 154	25 099
Site de Guernaléguan (projet retenu)	4 680	2 610	2 862
	45 029	25 764	27 961

Après compostage des fèces issues du raclage (ou séparation de phase), les valeurs retenues seront les suivantes :

	Azote	Phosphore	Potassium
Site de Kerfos (projet retenu)	38 430	23 154	25 099
Site de Guernaléguan (projet retenu)	4 680	2 610	2 862
	43 110	25 764	27 961

Les volumes d'effluents à gérer à la sortie des deux sites de productions :

Volumes des déjections à gérer		
Fumier (T)	Fèces de porc composté (T)	Lisier brut (m ³)
9	303	9 814

Dans le projet présenté, la SCEA DE KERFOS n'aura plus de trois effluents à gérer et des volumes en nette diminution.

Les émissions dans l'air :

Emissions autorisées avant projet :

Site de Kerfos :

	NH₃	N₂O	CH₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiments	11 153				
Stockage	2 054				
Epandage	6 966				
Emissions totales	20 173	1 116	6 529	15 974	7 076

Site de Guernalégan :

	NH₃	N₂O	CH₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiments	2 199				
Stockage	1 092				
Epandage	1 854				
Emissions totales	5 145	200	10 277	792	352

Emissions après projet :

Site de Kerfos :

	NH₃	N₂O	CH₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiments	11 290				
Stockage	2 075				
Epandage	6 619				
Emissions totales	19 984	806	38 456	3 955	1 756

Site de Guernalégan :

	NH₃	N₂O	CH₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiments	1 283				
Stockage	608				
Epandage	892				
Emissions totales	2 783	50	4 524	392	174

Le compostage du produit issu du raclage :

Dans le cadre du projet présenté, la S.C.E.A. de Kerfos délaisse la station biologique autorisée en novembre 2017 (trop énergivore, complexité de la gestion des flux, ...) pour un système de séparation de phase qui équipera les trois nouvelles porcheries d'engraissement.

La séparation de phase ou raclage :

Elle intervient en amont du compostage, au niveau des trois bâtiments d'engraissement de 600 places. Le principe est de séparer le solide du liquide contenu dans les déjections animales.

Le séparateur divise les phases solides et liquides sans demande d'énergie, sous les animaux, évitant ainsi la formation d'un lisier. C'est un racleur mis en mouvement 3 à 4 fois par jour pour évacuer les déjections solides. Il épouse la forme en V d'une dalle de béton préfabriquée. La partie liquide est collectée et dirigée vers une fosse couverte (projet).

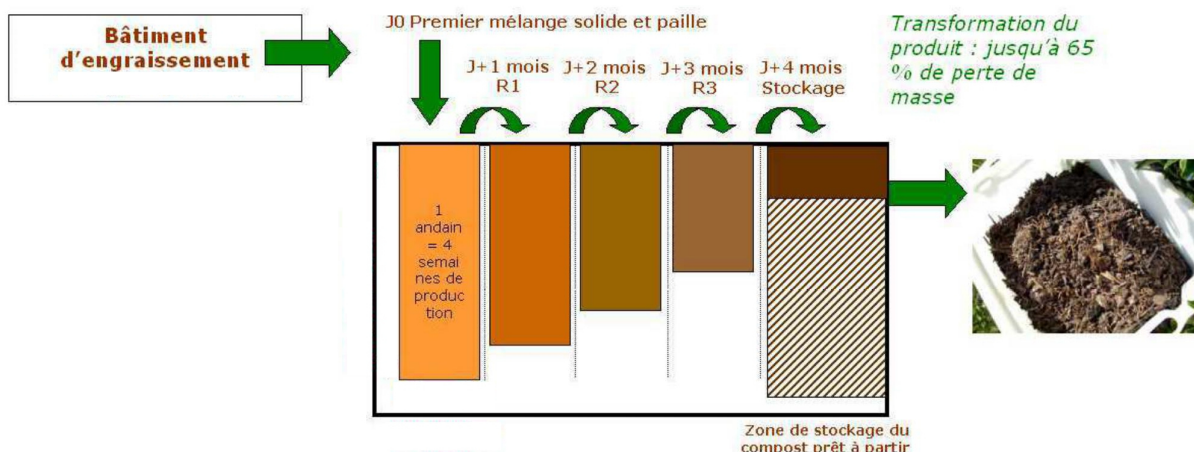
La phase solide représente 35 % de la masse des déjections. Celui-ci est entreposé et mélangé sur trois fumières couvertes, puis dans le hangar de compostage. Ce produit concentre 57 % de l'azote, 88 % du phosphore et 47 % du potassium.

La fraction solide fraîche obtenue est compacte. Elle a une teneur en matière sèche allant de 25 à 30 %.

La phase de compostage :

Cette étape consiste à mélanger de la paille à hauteur de 2 % à la fraction solide fraîche. L'apport de paille permet de structurer le tas, et de relever le rapport C/N³.

Le déroulement se fait en six cycles. Les andains doivent être retournés tous les mois. Le retournement se fait mécaniquement.



Le fait de retourner les andains tous les mois et pendant quatre mois permet :

- ▲ Oxygéner le produit et relancer les fermentations,
- ▲ La montée en température au delà de 55°C pendant 15 jours ou de 50°C pendant 6 semaines,
- ▲ Homogénéiser le compost.

Le produit obtenu est commercialisable en tant qu'«engrais organique» (norme NFU 42-001).

Dans le cas présent, les 1 800 places d'engraissement en projet permettront de produire 303 tonnes de compost.

³ C/N : Rapport massique carbone sur azote.

Quantités de déjections et production d'éléments fertilisants porcins après projet entre les deux sites :

	Effectifs / production	m ³ de lisier	T de fumier	T de compost	N (kg)	P ₂ O ₅ (kg)	K ₂ O (kg)	Site
Reproducteurs	492	2 572	9		6 776	5 149	4 415	Minihy-Tréguier
Porcelets	13 000	1 979			5 070	2 290	4 030	
Porcs charcutiers	10 660	4 330		303	26 584	15 711	16 634	
Porcs charcutiers	1 800	871			4 680	2 610	2 862	Rospez

86,3% des déjections se présentent sous forme de lisier, 13,5 % sous forme de compost et 0,2 % sous forme de fumier. Seules les places d'infirmierie sont prévues avec des aires paillées.

La gestion des déjections :

Les déjections produites par le cheptel seront collectées dans les préfosses et fosses existantes ou en projet. L'élevage dispose d'une capacité suffisante de 12,0 mois de stockage sur l'ensemble des deux sites pour les déjections liquides (lisiers et urines) et d'un an pour le compost permettant d'assurer le stockage durant toute la période d'interdiction des épandages.

Site de Minihy-Tréguier :

Type d'effluent	Volume (m ³ ou T)	N (kg)	P ₂ O ₅ (kg)	K ₂ O (kg)	Destination
Fumier	9	78	47	68	Scea de Kerfos
Compost	58	1 106	1 124	675	Scea de Kerfos
	245	4 700	4 780	2 867	Contrat d'exportation
Lisier	8 881	32 546	17 203	21 489	Scea de Kerfos Earl Jean Vincent Earl de Kerguyomard Logiou François-Marie Logiou Gabriel Sarl La Ferme du Syet

Site de Rospez :

Type d'effluent	Volume (m ³ ou T)	N (kg)	P ₂ O ₅ (kg)	K ₂ O (kg)	Destination
Lisier	871	4 680	2 610	2 862	Scea de Kerfos Le Damany Jean-Yves Rose Yves

Le plan d'épandage :

Situées sur les bassins versant du Guindy ou de ses affluents et du Jaudy, les parcelles du plan d'épandage ont toutes fait l'objet d'une étude d'aptitude présentée en annexe du dossier et d'une étude d'analyse du risque érosif et des moyens mis en œuvre pour prévenir les phénomènes d'érosion (talus, bandes enherbées...). Ces études ont permis d'exclure du plan d'épandage toutes les parcelles inaptes à l'épandage de déjections organiques.

Depuis 2015, le bassin versant du Guindy est sorti du contentieux européen. Il était jusqu'alors soumis à des contraintes fortes au niveau de la fertilisation azotée.

Les lisiers, le fumier et une partie du compost seront épandus sur le plan d'épandage. Celui-ci comprend les parcelles exploitées en propre par la S.C.E.A DE KERFOS et celles de 7 agriculteurs voisins qui sont demandeurs de lisier pour assurer la fertilisation de leurs cultures.

	S.A.U	S.P.E	S.R.D
Scea de Kerfos	108,85 00 ha	96,51 00 ha	96,51 00 ha
Earl Jean Vincent	41,74 00 ha	32,88 00 ha	32,88 00 ha
Earl de Kerguyomard	62,23 00 ha	48,95 00 ha	51,53 00 ha
Le Damany Jean-Yves	49,50 00 ha	44,90 00 ha	45,13 00 ha
Logiou François Marie	101,55 00 ha	73,81 00 ha	73,81 00 ha
Logiou Gabriel	96,44 00 ha	73,41 00 ha	81,29 00 ha
Rose Yves	7,92 00 ha	7,01 00 ha	7,90 00 ha
Sarl La Ferme du Syet	53,79 00 ha	22,16 00 ha	47,94 00 ha
Total	522,02 00 ha	399,63 00 ha	436,99 00 ha

Les onze communes concernées par le plan d'épandage sont :

- COATREVEN,
- LANGOAT,
- LOUANNEC,
- PLOUGUIEL,
- ROSPEZ,
- TREZENY,
- CAMLEZ,
- LANNION,
- PENVENAN,
- MINIHY-TREGUIER,
- TREGUIER

Exploitants	Communes	S.A.U.	S.P.E.
S.C.E.A. de Kerfos	Langoat Minihy-Tréguier Rospez	33,00 ha 66,89 ha 8,96 ha	28,17 ha 59,68 ha 8,66 ha
E.A.R.L Jean Vincnet	Langoat	41,74 ha	32,88 ha
E.A.R.L de Kerguyomard	Langoat Minihy-Tréguier	1,83 ha 60,40 ha	0,63 ha 48,32 ha
Le Damany Jean-Yves	Coatréven Trézény Rospez	6,35 ha 23,62 ha 19,53 ha	6,11 ha 20,60 ha 18,19 ha
Logiou François-Marie	Coatréven Lannion Louannec Minihy-Tréguier	36,29 ha 12,55 ha 5,81 ha 46,90 ha	34,39 ha 9,66 ha 5,45 ha 24,31 ha
Logiou Gabriel	Minihy-Tréguier	96,44 ha	73,41 ha
Rose Yves	Trézény	7,92 ha	7,01 ha
S.A.R.L. La Ferme du Syet	Camlez Minihy-Tréguier Penvénan Plouguiel Tréguier	2,13 ha 41,40 ha 1,32 ha 4,02 ha 4,92 ha	0,00 ha 22,16 ha 0,00 ha 0,00 ha 0,00 ha

L'essentiel des parcelles concernées par le plan d'épandage sont comprises entre 0 et 7 kilomètres des deux sites de production. La parcelle localisée sur la commune de Louannec est la plus éloignée du site de Kerfos : 11 km.

Les îlots situés sur les communes de Camlez, Penvénan, Plouguiel et Tréguier et appartenant à la Sarl La Ferme du Syet ne recevront pas de déjections issues de la Scea de Kerfos.

Les pressions d'azote et de phosphore sur le plan d'épandage :

Les pressions moyennes en azote, phosphore d'origine organique et minéral sur l'ensemble de la S.R.D* ou de la S.A.U⁴ du plan d'épandage seraient de :

- ✓ **167,1** kg/ha de S.A.U pour l'azote total,
- ✓ **117,3** kg/ha de S.A.U pour l'azote organique (seuil maxi : 170 kg/ha),
- ✓ **77,6** kg/ha de S.D.N pour le phosphore total (seuil maxi : 85 kg/ha).

La balance globale azotée moyenne sur l'ensemble de la S.A.U du plan d'épandage serait de :

- ✓ **5,4** kg/ha de B.G.A⁵.

La balance globale phosphore moyenne sur l'ensemble de la S.A.U du plan d'épandage serait de :

- ✓ **2,3** kg/ha de B.G.P⁶.

* S.R.D: Surface Reçevant des Déjections.

⁴ S.A.U : Surface Agricole Utile.

⁵ B.G.A : Balance Globale Azotée.

⁶ B.G.P : Balance Globale Phosphore.

Comparaison entre la situation « autorisée » et la situation projetée :

La nouvelle configuration présentée par les deux membres de la S.C.E.A. de Kerfos permettra de diminuer l'ensemble des indicateurs, à savoir :

Les effluents produits :

- Fumier : -76,3% (= 29 tonnes),
- Déjections liquides (lisier, ...) : -39,0% (= 6 242 m³),
- Compost : -35,1% (= 164 tonnes).

Au niveau du transport routier, c'est l'équivalent de 8 camions semi-remorques et de 347 tonnes à lisier de 18 000 litres en moins à circuler.

L'effectif :

- Reproducteurs présents : -27,0% (= 182),
- Porcelets produits : -23,2% (= 3 920),
- Pores charcutiers : -23,7% (= 3 860).

Au niveau du transport, c'est l'équivalent de 20 camions semi-remorques en moins prenant la direction de l'abattoir.

La consommation en eau (consommation et lavage) :

- Site de Kerfos : -17,4% (= 2 574 m³),
- Site de Guernalégan : -61,0% (= 1 829 m³),

Après projet, la consommation en eau baissera de 24,8% sur l'ensemble des deux sites. Soit l'équivalent la consommation annuelle de 92 personnes⁷ ou de 37 foyers.

La consommation énergétique :

- Site de Kerfos : -30,3% (= 230 957 kWh/an),

La baisse des 230 957 kWh/an correspond pour 69 572 kWh/an à l'élevage et 161 385 kWh/an à la station de traitement biologique.

- Site de Guernalégan : -79,4% (= 92 764 kWh/an).

Après projet, la consommation énergétique sur l'ensemble des deux sites sera inférieure de 36,9% par rapport à la situation autorisée. Soit l'équivalent de 32,4 tonnes équivalents⁸ de CO₂ ou de 27,83 tonnes équivalents pétrole⁹.

La production des deux suiveurs (ou trackers) solaires qui produisent 85 000 kWh/an pour de l'autoconsommation, la baisse avoisine les 40,9 tonnes équivalents CO₂. Soit l'équivalent de 41 allers-retours Paris-New York en avion.

En intégrant la production des toitures équipées de panneaux solaires (3 200 m²), la réduction des émissions de CO₂ avoisinerait les 92,3 tonnes équivalents. Soit l'équivalent de 92 allers-retours Paris-New York en avion.

⁷ Selon l'INSEE, un foyer français de 2,5 personnes en moyenne utilise 329 litres d'eau par jour.

⁸ En France, un kWh électrique produit environ 0,1 kg équivalent CO₂ (source Ademe).

⁹ 1 kWh = 0.000085984522785899 toe.

Les émissions gazeuses et de particules :

➤ Site de Kerfos :

	NH ₃	N ₂ O	CH ₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
Emissions totales	19 984	806	38 456	3 955	1 756
Variation	- 0,9%	- 27,8%	+ 500,4%	- 75,2%	- 75,2%
Seuil de déclaration	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

En comparaison avec un élevage standard équivalent (MTD 23), les émissions sont en baisse :

	NH ₃	N ₂ O	CH ₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
Variation	- 13,6 %	- 25,1%	- 7,1%	0%	0%

➤ Site de Guernalégan :

	NH ₃	N ₂ O	CH ₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
Emissions totales	2 783	50	4 524	392	174
Variation	- 45,9 %	- 75,0%	- 56,0%	- 50,5%	- 50,6%
Seuil de déclaration	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

En comparaison avec un élevage standard équivalent (MTD 23), les émissions sont en baisse :

	NH ₃	N ₂ O	CH ₄	TSP (Particules totales en suspension)	PM10
Variation	- 5,0 %	- 60,6%	0%	0%	0%

L'emprise du bâti :

Le nouveau projet consommera moins de surface agricole par rapport au précédent. La surface préservée avoisinera les 10 000 m².

L'implantation du projet :

Le nouveau projet s'éloignera de la rivière du Guindy.

Les ouvrages de stockage seront bien inférieurs au projet précédent, limitant d'autant les risques de déversement accidentel dans le milieu.

Les réseaux « effluents d'élevage » sont et seront munis de vannes d'arrêt. L'ensemble des ouvrages existants de stockage des effluents (fosses et préfosse) est enterré, ainsi que les ouvrages en projet.

La zone d'implantation : Un territoire à enjeu environnemental :

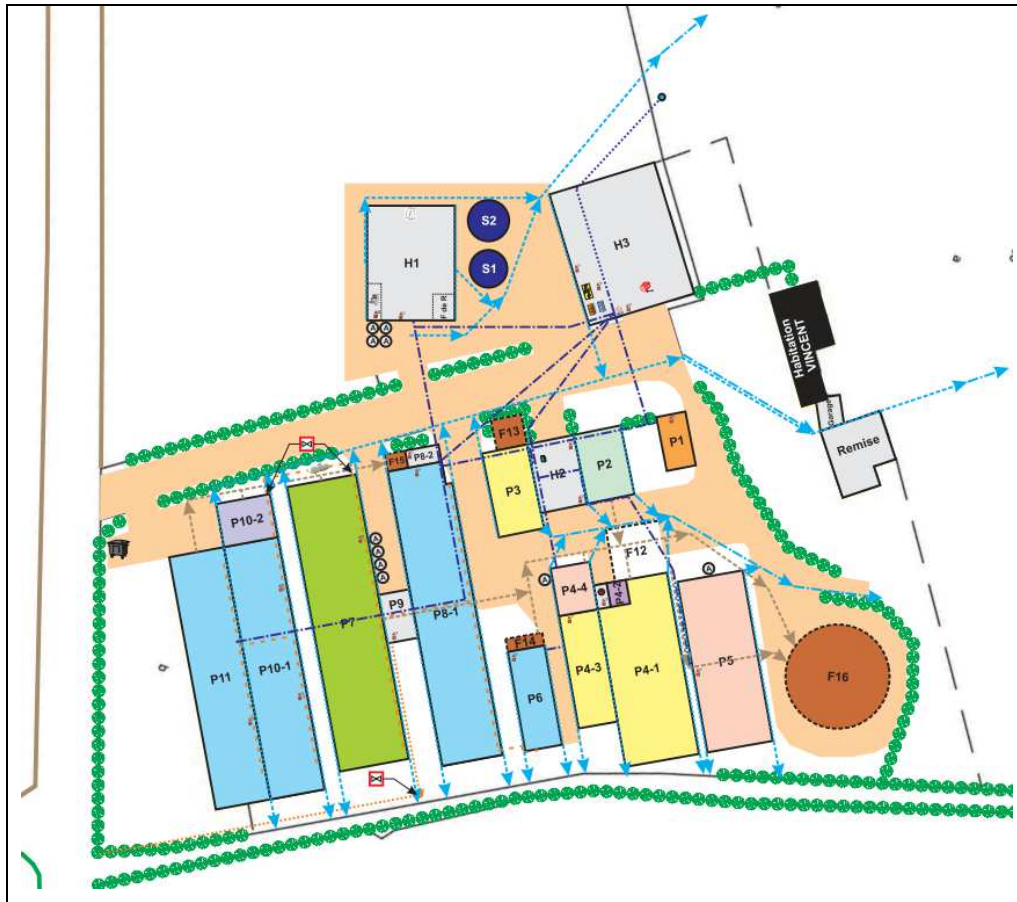
L'état initial : sensibilités particulières du milieu

Contexte	Contraintes / Objectifs
Z.A.R Canton de Tréguier	Maintien des bandes enherbées de 10 mètres en bordure des cours d'eau Limitation du solde du bilan azoté à 50 kg/ha Pas d'obligation de traiter car le canton de Tréguier n'était pas situé en Z.E.S auparavant
SDAGE 2016-2021 : Bassin Loire Bretagne	Objectif : 61% des eaux en bon état en 2021 14 enjeux comprenant plusieurs orientations comprenant elles mêmes une ou plusieurs dispositions : <ul style="list-style-type: none">▪ indiquent les actions à mener▪ fixent des règles et des objectifs quantitatifs▪ ont une valeur juridique ↪ éleveurs concernés par <ul style="list-style-type: none">▪ l'orientation 3 : réduire la pollution organique▪ l'orientation 10 : préserver le littoral
SAGE : Argoat Trégor Goëlo	Dispositions principales s'appliquant au secteur agricole : <ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre le programme d'actions visant la réduction des apports de nutriments et de produits phytosanitaires▪ Poursuivre et optimiser les opérations de conseil agricole▪ Renforcer les échanges d'expériences entre agriculteurs▪ Mettre en place un programme d'actions contractuel spécifique au rejet des serres▪ Définir une MAEC pour les exploitations légumières adaptées au contexte local▪ Suivi de l'évaluation de la pression azotée sur le territoire du SAGE▪ Tenir la Commission Locale de l'Eau informée des échanges parcellaires et des transmissions des autorisations d'exploiter▪ Limiter les transferts par ruissellement et l'érosion des sols▪ Règlement connu
Zone conchylicole : Zone du Jaudy amont et aval	Épandage de déjections animales interdit dans la zone des 500 mètres : ↪ Certaines parcelles du plan d'épandage sont concernées par les exclusions liées aux zones situées sur le Jaudy. Depuis septembre 2018, la S.C.E.A de Kerfos a obtenu une dérogation.
Site Natura 2000 : FR5300010 - Tregor Goëlo	Protection des types habitats naturels, des plantes et les animaux les plus menacés de l'Union Européenne ↪ Site d'élevage et parcelles épandables hors de la zone
Monuments historiques classés ou inscrit : Aqueduc du Guindy Eglise Saint-Yves Manoir de Mézaubran	Servitudes de protection des abords ↪ constructions existantes et en projet non concerné par les servitudes

<p><i>Site inscrit :</i></p> <p><i>Littoral entre Penvénan et Plouha</i></p>	<p>Zonage : Les estuaires du Jaudy et du Trieux (décret du 2/12/2006)</p> <p>L'implantation de la ferme et du projet est située dans cette zone</p>
<p><i>Zone de présomption de prescription archéologique</i></p>	<p>Parcelle concernée : ZA n°61</p> <p>La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne sera informée dans le cadre de l'instruction du permis de construire</p>
<p><i>Zone de Protection du Patrimoine, Urbain et Paysager (ZPPAUP)</i></p> <p><i>AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)</i></p>	<p>Zone de prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage : les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles compris dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale.</p> <p>↔ Aucune zone ou aire recensée à proximité de l'élevage.</p>
<p><i>Périmètre de protection de captage</i></p>	<p>Captage de Pont Scoul (Plouguiel).</p> <p>Captage de Kernevec (Minihy-Tréguier).</p> <p>Captage de l'Hôpital (Rospez).</p> <p>Les prêteurs et les pétitionnaires exploitent des terres sur ces périmètres.</p> <p>L'implantation des bâtiments est prévue dans le périmètre rapproché de Pont Scoul comme l'élevage actuel.</p>

Plans de l'élevage avant et après projet :

Configuration actuelle :



Site de Kerfos	
Référence bâtiment	Désignation
P1	Quarantaine
P2	Infirmerie
P3	Gestante
P4-1	Verraterie - gestantes
P4-2	Nursery
P4-3	Gestante
P4-4	Maternité
P5	Maternité
P6	Engraissement
P7	Post sevrage
P8-1	Engraissement
P8-2	Local technique
P9	Chaufferie PS
P10-1	Engraissement
P10-2	Quai d'embarquement
P11	Engraissement

Site de Kerfos	
Référence	Désignation
F12	Fumière
F13	Fosse couverte
F14	Fosse couverte
F15	Fosse couverte
F16	Fosse couverte
H1	Hangar fabrique
S1	Silo tour
S2	Silo tour
H2	Hangar paille
H3	Hangar matériel
A	Silo aliment
F de R	Fosse de réception
	Bac d'équarissage
	Atelier
	Forage
	Plantations existantes

Configuration autorisée (6/11/2017)



Référence	Désignation
P1	Quarantaine
P2	Infirmierie
P3	Gestante
P4-1	Verraterie - gestantes
P4-2	Gestante
P4-3	Gestante
P4-4	Maternité
P4-5	Verraterie - gestantes
P5-1	Maternité
P5-2	Maternité
P6	Gestante
P7	Post sevrage
P8-1	Engraissement
P8-2	Local technique
P9	Chaudière PS
P10-1	Engraissement
P10-2	Quai d'embarquement
P11	Engraissement
P12	Engraissement

Référence	Désignation
F13	Fosse couverte
F14	Fosse couverte
F15	Fosse couverte
F16	Fosse couverte
H1	Hangar fabrique
S1	Silo tour
S2	Silo tour
S3	Silo tour
S4	Cellule
H2	Hangar paille
H3	Hangar matériel atelier - local groupe
F17	Réserve incendie
F18	Fosse de réception
H4	Hangar de compostage
F19	Fosse pré-centrifugation et fosse centra
F20	Réacteur biologique
F21	Fosse de décantation
F22	Lagune
F de R	Fosse de réception céréales
	Bac équilibrage
	Atelier
	Forage
	Plantations existantes
	Bâtiment en projet



Site de Kertos	
Référence bâtiment	Désignation
P1-1	Quarantaine
P1-2	Infirmierie
P1-3	Gestante
P1-4	Local technique
P2	Maternité
P3-1	Gestante
P3-2	Gestante
P3-3	Gestante
P3-4	Maternité
P4	Maternité
P5	Engraissement
P6	Post sevrage
P7-1	Engraissement
P7-2	Local technique
P8	Chaufferie PS
P9-1	Engraissement
P9-2	Quai d'embarquement
P10	Engraissement
P11	Engraissement
P12-1	Engraissement
P12-2	Quai d'embarquement
P13-1	Engraissement
P13-2	Quai d'embarquement

Site de Kertos	
Référence bâtiment	Désignation
F1	Fumière couverte
F2	Fumière couverte
F3	Fumière couverte
F4	Plate-forme de compostage couverte
F13	Fosse couverte
F14	Fosse couverte
F15	Fosse couverte
F16	Fosse couverte
F17	Fosse couverte
H1	Hangar fabrique
H2	Hangar matériel atelier - local groupe
H3	Local de la pailleuse
F18	Réserve incendie
S1	Silo tour
S2	Silo tour
S3	Silo tour
S4	Cellule
B	Vestiaires Bloc sanitaire

Référence	Désignation
A	Silo aliment
F de R	Fosse de réception céréales
[Icon]	Local technique
[Icon]	Bac équarissage
[Icon]	Atelier
[Icon]	Compteur EDF
[Icon]	Groupe électrogène
[Icon]	Cuve à fuel 2 500 l
[Icon]	Cuve à fuel 1 500 l
[Icon]	Produits vétérinaires
[Icon]	Extincteur
[Icon]	Local phytosanitaire
[Icon]	Cuve à gaz de 2000 l
[Icon]	Stockage ammonitrate
Référence	Désignation
[Icon]	Forage
[Icon]	Circuit d'alimentation en eau venant du forage
[Icon]	Circuit d'alimentation en eau du site
[Icon]	Gouttières
[Icon]	Circuit eau pluviale canalisée
[Icon]	Circuit eau pluviale non canalisée
[Icon]	Circuit fister
[Icon]	Circuit d'alimentation en gaz de ville
[Icon]	Circuit d'alimentation en gaz bonbonne
[Icon]	Compteur gaz
[Icon]	Vanne
[Icon]	Plantations existantes
[Icon]	Plantations en projets
[Icon]	Bâtiment en projet

Les impacts du projet :

Impacts visuels

Le site d'implantation n'a aucune covisibilité avec des sites protégés qui sont tous situés largement à plus de 500 mètres du site d'élevage.

Conscient de l'impact visuel de son élevage situé au bord d'une route passante, la famille Vincent va implanter une haie bocagère sur le talus situé au bord de la route départementale n°786 et un second autour du site d'extension.

Les principales constructions visibles du domaine public seront les trois nouveaux bâtiments d'engraissement, le hangar de compostage, l'extension de la gestante, la fosse à lisier couverte, le silo tour et la cellule à céréales qui doivent être implantées à proximité des installations existantes. Les trois bâtiments d'engraissement et le hangar de compostage seront de couleur « bois et gris » comme les bâtiments existants et les quatre toitures seront recouvertes de panneaux photovoltaïques pour augmenter la capacité d'autoconsommation en électricité. Le silo tour sera de couleur marron et la cellule extérieure sera elle en acier galvanisé.

Les autres constructions se situent en contre bas des bâtiments existants ou dans leur prolongement. Leur impact visuel sera moindre.

Une haie bocagère sera plantée à l'ouest du site.

Impacts sur le patrimoine naturel et architectural

La commune de Minihy-Tréguier regroupe plusieurs monuments historiques tous situés à plus d'un kilomètre de Kerfos. Il n'y a aucune covisibilité entre le site d'élevage et ces monuments.

Toute la vallée du Jaudy est située en zone Natura 2 000. L'impact que la S.C.E.A pourrait avoir sur cette zone est l'utilisation dans son plan d'épandage de parcelles situées sur ce bassin versant. L'étude d'incidence montre que des moyens sont mis en œuvre pour éviter tout impact négatif sur cette zone.

Impacts sonores

Le site peut occasionner des nuisances sonores en lien avec son fonctionnement ou avec le trafic le desservant. Sur cet aspect, du fait de l'importance de la circulation sur la route longeant l'élevage, on peut affirmer qu'en période de fonctionnement normal (hors périodes de récoltes) il ne créera pas de nouvelles nuisances sonores perceptibles par les habitations les plus proches du site.

Les bruits ou les vibrations générées par les équipements de travail sont limités dans le temps ou de faible intensité. Les matériaux des murs absorbent les vibrations et limitent fortement les émissions sonores.

Impact olfactif – Qualité de l'air - Climat

Un élevage de porcs occasionne des nuisances olfactives principalement liées aux animaux et à leurs déjections. Les odeurs sont principalement portées par les poussières.

Les odeurs désagréables se propagent principalement via les extractions de ventilation et lors des brassages dans les ouvrages de stockage.

La météorologie, et plus particulièrement la force et l'orientation des vents, impacte fortement sur leur diffusion dans le milieu.

Dans le cas présent, l'élevage est relativement éloigné des tiers.

Les nouveaux bâtiments seront équipés de système permettant de maîtriser les nuisances olfactives comme le raclage en V pour les nouvelles porcheries d'engraissement.

Les émissions dans l'air après projet sur le site de Kerfos sont chiffrées pour les éléments suivants : ammoniac, protoxyde d'azote, méthane et particules.

Poste d'émission	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	11 290				
Stockage	2 075				
Epandage (sur terres en propre)	2 294				
Epandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	4 325				
Epandage (exportation d'effluents normalisés)	196				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	19 984	806	38 456	3 955	1 756
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

Par rapport à un élevage standard, l'atelier porcin de la S.C.E.A. de Kerfos réduit les émissions de :

- -24,3% pour l'ammoniac,
- -36,7% pour le protoxyde d'azote,
- -8,8% pour le méthane.

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Bâtiment	13 181				
Stockage	6 033				
Epandage (sur terres en propre)	7 196				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	26 411	1 273	42 175	3 955	1 756

Le calcul a été réalisé avec le tableur du CITEPA (version 3.10).

Enfin, des mesures telles que :

- La surveillance rigoureuse de la ventilation,
- La propreté des bâtiments,
- La récupération de tous les lisiers dans des ouvrages étanches et couverts,
- Le stockage en container clos et en partie réfrigéré des cadavres,
- Les techniques d'épandage (avec pendillards ou enfouisseurs),
- L'épandage des déjections dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques agricoles,

permettent de limiter les impacts de l'élevage sur l'air.

Impacts sur la qualité des sols et de l'eau

Toutes les parcelles ont fait l'objet d'une étude d'aptitude à l'épandage ainsi que d'un classement par rapport au « risque érosif ».

La fertilisation sur les surfaces retenues de chaque exploitation sera équilibrée pour l'azote et le phosphore.

	Pression N organique/ S.A.U	Pression N total/ S.A.U	Pression P ₂ O ₅ / SRD
Scea de Kerfos	128.1 uN/ha	180.4 uN/ha	84.2 u/ha
Earl Jean Vincent	108.8 uN/ha	155.9 uN/ha	84.9 u/ha
Earl de Kerguyomard	119.3 uN/ha	205.5 uN/ha	85.0 u/ha
Le Damany Jean-Yves	96.9 uN/ha	96.9 uN/ha	64.9 u/ha
Logiou François Marie	103.4 uN/ha	158.6 uN/ha	78.5 u/ha
Logiou Gabriel	148.7 uN/ha	192.3 uN/ha	79.1 u/ha
Rose Yves	104.8 uN/ha	189.1 uN/ha	59.4 u/ha
Sarl La Ferme du Syet	90.4 uN/ha	136.6 uN/ha	62.7 u/ha
Total	117.3 uN/ha	167.1 uN/ha	77.6 u/ha

Les capacités de stockage du lisier et du compost sont suffisantes pour réaliser les épandages en période adaptée. Elles sont supérieures aux minimums en vigueur.

La pression en azote organique sur le plan d'épandage est en dessous du seuil de 170 uN/ha. Cela ne viendra augmenter la charge en azote ni sur le Guindy ancien bassin versant contentieux ni sur le Jaudy.

Toutes les mesures mises en œuvre visent à poursuivre tous les efforts réalisés depuis plusieurs années par les agriculteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs du SAGE.

Tous les produits potentiellement dangereux pour l'environnement (fuel, produits phytosanitaires,...) sont entreposés dans des conditions de sécurité (armoires adaptées, cuve de rétention ou double parois).

Le réseau d'eaux pluviales existant sera modifié afin d'être orienté vers un bassin d'orage afin de gérer les eaux sur le terrain de la S.C.E.A.

Le talus existant en contrebas de l'élevage sera maintenu sur toute sa continuité.

Impacts sur la consommation d'eau, d'énergie

L'approvisionnement en eau du site est assuré par un forage situé dans la parcelle ZA n°61 et à 35 mètres du premier ouvrage «porcin». La consommation est relevée régulièrement grâce au compteur en place. Dans le précédent dossier la consommation évaluée était de 14 754 m³/an. Dans le projet présenté, elle est estimée à 12 180 m³/an.

Les énergies nécessaires au fonctionnement de l'atelier sont l'électricité, le gaz et le fuel.

La consommation d'électricité actuelle pour l'ensemble du site est d'environ 300 000 kWh/an. Elle augmentera et elle est estimée à environ 369 500 kWh/an après projet. A ce jour, 85 000 kWh environ sont produits sur le site par le biais de deux suiveurs solaires présents sur le site soit 24%. Cette part augmentera avec l'installation de 3 200 m² de panneaux photovoltaïques supplémentaires sur le site et passera 52 %. En période hivernale, la part d'autoconsommation ira jusqu'à 72 %.

Pour le fuel, l'exploitation consomme 15 000 litres/an de fuel GNR pour les tracteurs et 2 000 litres/an de fuel pour le groupe électrogène de 130 kVA. Il n'y aura pas de changement après projet.

Le groupe électrogène est utilisé en cas de secours.

Le gaz consommé sur l'exploitation sert pour le chauffage du post-sevrage et une partie des engraisements existants. Il est consommé 350 000 kWh/an de gaz naturel et 2 tonnes/an de butane. Il n'y aura pas de changement après projet.

L'isolation des bâtiments, l'emploi d'équipements entretenus et adaptés aux besoins réduisent fortement les pertes d'énergie et les surconsommations.

Volet santé, état sanitaire et hygiène :

Sur le site, il y a une habitation à moins de 100 mètres des installations qui est occupée par M^{me} Vincent Anne Yvonne, cogérante actuelle de la S.C.E.A.

Les installations d'élevage sont nettoyées régulièrement lors du vide sanitaire entre deux bandes.

Une lutte rodenticide et insecticide est également pratiquée régulièrement avec les produits homologués en élevage.

Un programme prophylactique est strictement appliqué et des contrôles sanitaires sont réalisés.

Les déchets de soins souillés font l'objet d'une collecte et d'une élimination vers une filière d'incinération adaptée.

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'élevage. Le site est interdit au public. Les livreurs doivent suivre un circuit identifié. Les quais sont désinfectés après chaque départ. L'objectif est de maintenir les animaux en bonne santé afin de limiter les traitements administrés aux animaux.

Étude des dangers :

Les risques (environnementaux, sanitaires, corporels) existent et nécessitent des mesures de prévention. Actuellement, le site ne dispose pas de réserve d'eau. Aussi, une réserve sera implantée en bordure de la route départementale ce qui la rendra accessible en cas d'incendie.

Les installations électriques sont contrôlées tous les ans. Le plan de prévention des risques est présenté en annexes, il est actualisé avec les nouveaux équipements en projet.

Les ouvrages de stockage sont étanches, résistants et de capacité suffisante. Sur les ouvrages récents des puits de contrôle sont présents pour vérifier l'étanchéité. La présence de danger est signalée sur les points sensibles : armoires électriques, stockage de produits dangereux (phytosanitaires - fuel), fosses de stockage.

Le registre des risques est tenu à jour.

Le matériel est entretenu et la maintenance est assurée par des entreprises compétentes ou par l'installateur/vendeur lui-même.

Notice d'hygiène et de sécurité :

Les principaux accidents, afférents au travail en milieu agricole et entraînant des traumatismes, ont deux origines principales :

- La manipulation des animaux, notamment lors des soins,
- L'emploi d'outils et de machines agricoles.

Les installations sanitaires sont adaptées à l'effectif en personnel (trois salariés) et sont conformes à la réglementation du travail.

Des équipements de protection individuelle sont à la disposition des personnes intervenant dans l'élevage (masques papier, bouchons d'oreilles, lunettes, gants, cirés, bottes). Ils visent à limiter les impacts sur les voies :

- Respiratoires (substances volatiles remises en suspension lors des phases de nettoyage),
- Auditives (bruits des machines, notamment sur les hautes fréquences),
- Oculaires (projections lors des phases de nettoyage),
- Cutanées (manipulation des substances concentrées d'origine chimique ou pharmaceutique comme les désinfectants, les antibiotiques...).

Les intervenants sur le site sont informés des mesures à suivre pour éviter tout accident. Le personnel dédié sera formé pour prendre en main le suivi des nouvelles installations et connaître les interventions à réaliser en cas d'incident.

Conditions de remise en état du site :

Des mesures seront mises en place si l'exploitation devait s'arrêter.

Tous les déchets présents sur chaque site seront évacués vers des filières spécifiques d'élimination.

Les cuves d'hydrocarbures, les silos, les cellules à céréales, mais également les fosses à lisier, le hangar de compostage seront vidés. Les équipements, selon leur état seront ensuite vendus ou évacués vers une unité de traitement de déchets appropriée ou comblés.

Avant toute mise à l'arrêt définitif de l'installation, les éleveurs déposeront une déclaration de fermeture d'élevage décrivant la totalité des mesures mises en œuvre pour garantir que le site ne présente plus de danger pour l'environnement.

Conclusions :

Les effluents seront gérés comme suit :

- ▲ Epandage sur les terres de la S.C.E.A de Kerfos : 32,3% de l'azote, 31,8% du phosphore et 32,0% du potassium,
- ▲ Epandage chez les prêteurs : 56,8% de l'azote, 49,7% du phosphore et 57,7% du potassium,
- ▲ Exportation : 10,9% de l'azote, 18,5% du phosphore et 10,3% du potassium.

L'étude d'impact met en évidence que les mesures compensatoires qui seront mises en place par la S.C.E.A de Kerfos permettent de prévenir et de réduire les risques réels et potentiels encourus par l'environnement pour cette activité de production de porcs.

Cette exploitation respectera l'environnement, que ce soit d'un point de vue du paysage, des nuisances liées aux odeurs, des déchets, du bruit, des dangers et du sanitaire.

Toutes les mesures sont prises pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

Nous nous engageons déjà et continuerons à le faire, à respecter l'ensemble des aspects réglementaires et à mettre en œuvre des pratiques permettant de limiter au maximum d'éventuelles nuisances, tant au niveau du voisinage qu'au niveau environnemental.

Contexte	Amélioration	Dégradation
Elevage en accord avec les attentes sociétales	X	
Condition de travail des personnes	X	
Bien-être des animaux	X	
Biosécurité de l'élevage	X	
Restructuration de l'atelier porcin	X	
Eloignement par rapport au Guindy	X	
Intégration paysagère par rapport au projet précédent	X	
Maîtrise de l'énergie consommée	X	
Maîtrise de l'eau consommée	X	
Maîtrise des risques	X	
Transport routier (livraisons, épandages, départs)	X	
Production d'effluents	X	
Capacité de stockage des effluents	X	
Gestion des effluents	X	
Utilisation des engrais chimiques (diminution)	X	
Rejets N (azote)	X	
Rejets P ₂ O ₅ (phosphore)	X	
Rejets K ₂ O (potassium)	X	
Rejets NH ₃ (ammoniac)	X	
Rejets NO ₂ (protoxyde d'azote)	X	
Rejets CH ₄ (méthane)		X
Rejets TSP (particules totales)	X	
Rejets PM10 (particules fines)	X	

La dégradation du méthane est due essentiellement à l'abandon de la station biologique.